

TERritoires du Ruanda-Urundi.
RESIDENCE DU RUANDA.

N° 2232/A.B.

OBJET:

Brochure M.O.I.

Réglementation des contrats
de travail 1942.-

Kigali, le 25 novem

1215/R

5-12-42

RUHENER

22562

Monsieur l'Administrateur territorial,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance
que par ce même courrier vous recevrez 3 exemplaires "Hors commerce"
de la brochure "Réglementation des contrats de travail au Congo
Belge", soit un exemplaire pour chaque membre du Service territorial
de votre Territoire.

"Vous voudrez bien informer les employeurs de main d'œuvre
"de l'existence de cette brochure.

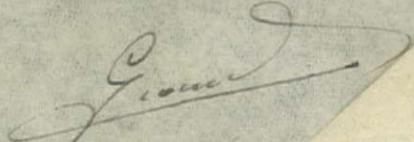
"Ils pourront l'obtenir contre paiement de la somme de
"vingt francs.-

"Les commandes seront adressées au Service des Affaires
"Economiques par votre intermédiaire; les recettes que vous perce-
"vrez sont à inscrire sous le libellé ci-après.

"Vente de la brochure M.O.I.Réglementation des contrats
"de travail 1942."

Le Résident du Ruanda s.i.

L.GRAULS,



Messieurs les Administrateurs territoriaux
de : Kigali-Nyanza-Astrida-Shangugu-Kisenyi-
Ruhengeri-Byumba-Kibungu.

Résidence du Ruanda
Territoire de Ruhengeri
n° 160/Q.
Réf:lettre 2232/A.E.
du 25-11-42.-

Objet :
Brochure M.O.I.
Réglementation des
contrats de travail
1942.è

Ruhengeri, le 1er mars 1942

Monsieur le Chef de Service,

J'ai l'honneur de vous transmettre

en annexe une lettre que m'adresse M.BERTHOLET; elle a trait à l'acquisition d'une brochure M.O.I."Réglementation des contrats de travail 1942.

Les vingt francs sont en ma possession

Je vous serais très obligé de bien vouloir me l'envoyer

L'Administrateur Territorial
D.Vauthier

A Monsieur le Chef du Service des Affaires Economiques à USUMBURA
Sous le vœuvert de Monsieur le Résident du Ruanda à KIGALI
:=-:=-:
:=-:=-